

# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2013

Les membres du conseil municipal, convoqués le 9 avril 2013 par Daniel MANDON, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 19 avril 2013 à 21 h 00.

Absents excusés : Alain NADAUD, Corinne NEEL, Olivier LARGERON, Michel TEYSSIER  
procuration à Christian SEUX, Annick TROUILLET procuration à Geneviève FARIZON,  
Eugène GAILLARD-COADON procuration à Pascale ROCHETIN.

## DECISIONS DU MAIRE

Conformément à la délégation qu'il a reçue, le Maire a rendu compte des dernières décisions qu'il a prises :

- 16 février 2013 : attribution du marché triennal d'entretien des espaces verts
  - JUTHIER 4 339,00 € HT
  - BONCHE PAYSAGE 8 854,40 € HT
- 16 février 2013 : attribution du marché d'évaluation environnemental du PLU avec le bureau MTDA pour un montant de 13 705 € HT.
- 13 avril 2013 : attribution du marché des travaux d'éclairage scénique du cinéma Jules Verne à l'entreprise SL TECHNOLOGIE pour un montant de 26 559,79 € HT.

## BATIMENTS COMMUNAUX

### ① Accessibilité Mairie

Le résultat de la consultation d'entreprises en vue de l'engagement des travaux de mise en accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite a été communiqué au conseil municipal. Les offres ont été classées en fonction de la valeur technique et du prix. Les marchés seront signés par décision du Maire avec les entreprises suivantes :

▪ Lot 1	Démolition - gros œuvre	Maçonnerie Richard	9 275,76 €
▪ Lot 2	Menuiseries extérieures - métallerie	CMPA	13 160,00 €
▪ Lot 3	Menuiseries intérieures	Menuiserie PETIT	3 470,63 €
▪ Lot 4	Plâtrerie - peinture - plafonds	Changenet BHB	8 055,10 €
▪ Lot 5	Revêtement de sols	Lumia Carrelages	6 889,30 €
▪ Lot 6	Incendie - électricité	Electro Ondaine	8 383,43 €
▪ Lot 7	Chauffage- Plomberie	Benetière	4 209,90 €
▪ Lot 8	Elévateur PMR	Loire Ascenseurs	21 855,00 €
<b>Total</b>			<b>75 299,12 €</b>

## ② Toiture école de l'Etang

Le dossier de consultation des entreprises établi par les services techniques a été validé par l'assemblée.

Les travaux comprennent :

- la dépose complète de la couverture existante
- la fourniture et la pose de tuiles mécaniques de terre cuite, compris un écran de sous-toiture type montagne et double litelage sur une surface de **1 310 m<sup>2</sup>**.
- le remplacement des chéneaux zinc et descente d'eaux pluviales.

La réalisation des travaux sera programmée pendant les vacances scolaires d'été.

## AFFAIRES FONCIERES

Suite à la démolition récente de la Maison au 8 rue du Forez et à la publication d'un avis de vente du terrain, trois projets ont été présentés en Mairie. Chaque porteur de projet a été informé du prix de cession établi par France Domaine.

Le conseil municipal a décidé de vendre ce terrain à M. et Mme FAYOLLE-COSTA qui ont fait une offre et envisagent de construire une maison de ville, en alignement sur la rue, avec un bureau d'architecture au rez-de-chaussée et un logement au 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage. Le Maire a été autorisé à signer l'acte de cession au prix déterminé par France Domaine, soit **37 500 €**.

## AVANT PROJET DETAILLE BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE - SALLES ASSOCIATIVES ET LOGEMENTS

Après la réunion plénière de la commission le 5 avril 2013, au cours de laquelle l'architecte a présenté le projet détaillé d'aménagement de l'ancienne maison de l'agriculture, le conseil municipal a approuvé le dossier de demande de subvention qui sera déposé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département de la Loire.

**Ce projet global se scinde en trois parties bien distinctes :**

1. La création au 1<sup>er</sup> étage de **deux logements neufs** de type T3 d'une superficie de 72 m<sup>2</sup> et 75 m<sup>2</sup> avec balcons et accessibles aux personnes à mobilité réduite par la mise en place d'un élévateur.
2. L'aménagement du rez-de-chaussée qui se répartit entre la **bibliothèque médiathèque** sur 245 m<sup>2</sup> avec accueil, espace de consultation et de lecture, réserve et une **salle annexe polyvalente** avec salle de rangement, hall de circulation, sanitaires sur 249 m<sup>2</sup>.
3. L'aménagement du rez-de-jardin dur 166 m<sup>2</sup> en **salle associative** destinée à remplacer la salle Saint-Rambert dont la fermeture est envisagée.

Avant appel d'offres et mise en jeu de la concurrence, le coût des travaux évalué à 1 480 000 € HT se répartit donc entre :

- les deux logements.....	292 000 €
- la bibliothèque-médiathèque et la salle polyvalente (60 %) .....	888 000 €
- la salle associative .....	300 000 €

Le plan prévisionnel de financement a aussi été adopté mais il sera finalisé définitivement que lorsque les engagements financiers des partenaires de la collectivité seront connus avec précision.

## VOIRIE 2013

Sur proposition de la commission municipale, le programme annuel de voirie élaboré par les services techniques a été approuvé.

Les renforcements et réfections de voiries suivantes seront réalisés au cours de l'été :

- chemin de la Croix Verte à Magnoloux
- chemin de Fontfrède à Véricanjon
- chemin de la Rousse
- impasse du Forez
- rue de l'Etang au niveau de l'école publique
- section de chemin à la Pauze
- section de chemin à Vazille
- parking du petit gymnase

Les travaux évalués à **123 886 €** seront attribués selon la procédure des marchés adaptés.

## AFFAIRES SCOLAIRES

Le conseil municipal a établi le montant de la participation des communes de résidence pour les élèves extérieurs à la commune de Saint-Genest-Malifaux en fonction des dépenses de fonctionnement de l'école publique de l'Etang, soit 867 € par élève pour l'année scolaire 2012/2013.

Le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire privée St-Joseph pour les communes de résidence ne possédant pas d'école publique et dont les élèves répondent aux critères fixés par la loi du 28 avril 2009 a été fixé à 535 € par élève. Les enfants scolarisés en classe maternelle ne sont pas comptabilisés.

## QUESTIONS DIVERSES

Au cours de cette même séance, le conseil municipal :

- a approuvé la grille tarifaire relative aux interventions des services techniques pour des travaux sur le domaine public ou sur les réseaux eau et assainissement.
- a été informé de l'organisation des cérémonies commémoratives du 8 mai qui se débiteront par le rassemblement à la caserne des sapeurs pompiers à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30